

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-30 du 24 Janvier 1989

portant approbation du Budget de la
Caisse Nationale d'Epargne pour
l'exercice 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W la loi N° 59-40 du 31 Décembre 1959 portant création d'une Caisse d'Epargne de la République Populaire du Bénin ;
- W la loi N° 88-005 du 20 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
- W le décret N° 144/PR/MTPTPT du 23 Mai 1961 fixant les modalités de fonctionnement de la Caisse d'Epargne au point de vue administratif et comptable,
- W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 28 Décembre 1988.

DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé tel qu'il figure en annexe à ce décret, le Budget de la Caisse Nationale d'Epargne pour l'exercice 1988.

.../...

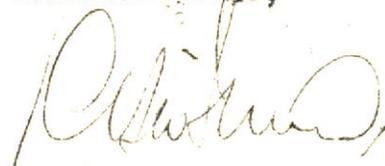
Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Information
et des Communications,


Philippe AKPO
Ministre intérimaire

Ampliatioms : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 MIC 4 AUTRES MINISTERES
14 CEAP 6 DCCT-GCONB-DTCP_SPD 4 IGE 3 DFE-BCP-DLC 3 INSAE 1 DE--
DSDV-DCF-DI 4 CCIB 2 CNE 4 OPT 4 BN-DAN 2 JORPB 1.-